

---

**AVIS PUBLIC**

---

**DÉPÔT À LA VILLE ET À L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EN VIGUEUR  
POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER  
DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023-2024**

Avis public est donné par la greffière de la Ville et de l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts que :

- Le 12 septembre 2022, l'évaluatrice signataire de la MRC des Laurentides, madame Caroline Tessier, a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière de pour l'exercice financier 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville situé au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.
- Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluatrice agréée n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

**PROCÉDURE À SUIVRE :**

- Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
  - être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
  - Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible, soit à l'hôtel de Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, 50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec), J8C 1M9, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 ou soit sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Citoyens - Taxes, évaluation, mutation » et l'onglet « Évaluation municipale » <https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/citoyens/taxes-evaluation-mutation/>
  - Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement numéro 300-2015 modifiant le règlement numéro 295-2014 décrétant la tarification des activités, biens et services de la MRC des Laurentides* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
  - Être déposée ou y être envoyée par courrier certifié à l'endroit suivant :

**Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts  
(Québec) J8C 1M9

Note : Dans le cas où le dépôt de la demande serait effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier certifié, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 21 septembre 2022.

Me Stéphanie Allard  
Greffière